



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt quatre janvier à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM BEIGNET, GODRON, GARNIER (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, DUPONT (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET, LHOMME (Centre Aval), M MOREAU (Bièvre) M PRINCE, ROBERT, DETIENNE (Centre Cosson), MM LEROUX, ROUX, SAUVE (Bas Cosson) et M FROMENT, M GILBERT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : MM REPINCAIY, DUCHALAIS (Beuvron aval) et M PICHET (Bas cosson).

Assistait à la réunion : M GAMBS (Beuvron amont), M TERRIER (Centre amont) Mme VALOIS, MM MAURICE, CLOUET (Centre cosson).

Date de la convocation le 10 janvier 2012.

Ordre du jour :

- **Evolution de l'avenir du SEBB**
- **Orientations budgétaires 2012**
- **Résultat de l'appel d'offres : étude sur la continuité écologique**
- **Amortissement des acquisitions 2011**
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition du technicien de rivière au syndicat du Beuvron Aval**
- **Questions diverses**

EVOLUTION DE L'AVENIR DU SEBB

Monsieur le Président fait le compte rendu des différentes réunions et présente les différentes hypothèses de travail sur l'évolution du SEBB :

Réunion du 15 novembre 2011 en présence des financeurs :

- fin du contrat en 2012,
- nouveau contrat ne peut être signé avant fin 2013 en raison des délais des études à réaliser,
- Pas de financement des opérations d'entretien et de la Grenouille taureau durant cette période de transition.

Réunions du 9 décembre 2011 et du 13 janvier 2012 en présence des membres du bureau et des présidents des syndicats :

- Volonté de maintenir le SEBB,
- Volonté de poursuivre dans une démarche de contrat territorial de Bassin, qui inclut la réalisation des deux études : continuité écologique et bilan/ prospectives,
- Nécessité de procéder dès 2012 au licenciement de 4 agents afin de permettre une continuité des travaux sur 2012 et 2013 (programme initialement prévu en 2012 sera réalisé sur 2 années).

Ces volontés sont le résultat de nombreuses simulations financières et hypothèses.
Le Comité Syndical n'apporte pas de remarques particulières quant à ces propositions.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires 2012 :

1. **Planning des journées de travail par syndicat**
2. **Tarifs**
3. **Les aides**
4. **Les dépenses**
5. **Personnel du syndicat**

PLANNING 2012

Le planning des travaux 2012 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	0 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	16 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	34 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	18 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	0 jours
➤ Syndicat Bas cosson	16 jours
➤ Syndicat Centre cosson	0.5 jours
➤ Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret	131 jours
	Soit 215.50 jours

Prévoir également pour chaque syndicat 7 jours : **1 jour SEBB – 1 jour Jussie – 5 jours Grenouille taureau.**

10 jours pour les **interventions ponctuelles** pour chaque syndicat.

Particularité pour le Bas Cosson : 12 jours spécifiques jussie.

TARIFS 2012 :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs 2012 comme suit :

Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : 4400 €

Coût d'une journée de travail par équipe : 245 €

Coût d'une journée du technicien de rivière dans le cadre d'une mise à disposition : 306 €

Coût d'une journée équipe prestation ragondin : 612 €

Coût d'une journée Jussie : 444 €

LES RESULTATS 2011 (sous réserve du versement des subventions demandées)

- ✓ Fonctionnement 2012 : 176 496, 67 € : (attachement des recettes 2011 – AGLB pour un montant de 155 177, 67 €)
- ✓ Investissement 2012 : 34 287,80 €

RAPPEL DES MODALITES DE REGLEMENT DES JOURNEES DE TRAVAIL DES EQUIPES

- Un acompte de 30 % du cout total des travaux programmés avant le début de chantier soit au moment de sa programmation,
- Recouvrement d'un deuxième acompte de 30 % selon l'avancement des travaux,
- Solde des travaux à la fin du chantier au vu d'un décompte définitif de travaux.

LES AIDES 2012

Le contrat de bassin du Beuvron signé initialement le 11 juillet 2006 avec la Région Centre et le 5 novembre 2009 validé avec la Région Centre et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous garantit les engagements financiers 2012 pour les opérations inscrites.

Les aides spécifiques sur les opérations : Grenouille taureau, espèces envahissantes animales...devront être confirmées pour le budget primitif 2012.

LES DEPENSES 2012

Renouvellement du matériel pour une équipe

Etude continuité écologique

Etude de bilan et prospectives du contrat territorial de bassin 2009-2012

Etablissement du journal

Mise en place de journées d'animation du SEBB

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL

De janvier à mi-mars 2012 :

2 techniciens de rivière dont 1 mads du conseil général

5 agents d'entretien des rivières

3 chefs d'équipe

1 animatrice – contrat de Bassin

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème}

A compter de mars 2012 (après licenciement) :

1 technicien de rivière

2 agents d'entretien des rivières

1 chef d'équipe suppléant

1 chef d'équipe

1 animatrice – contrat de Bassin

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème}

SUPPRESSION DE POSTES : DE QUATRE AGENTS D'ENTRETIEN UN CHEF D'EQUIPE ET UN TECHNICIEN DE RIVIERE

Monsieur le président expose aux membres présents :

1. que les aides financières des partenaires , Région et Agence de L'Eau Loire Bretagne, pour l'entretien de la ripisylve n'étant pas prévu au contrat de bassin après le programme 2012,
2. que le prochain contrat de bassin ne sera pas mis en place avant 2014,
3. la teneur les réunions de travail qui se sont tenues au préalable avec les présidents de syndicat de rivières sur la pérennité du syndicat,
4. les perspectives d'avenir du Syndicat d' Entretien du Bassin du Beuvron,

En conclusion, le président propose de réduire le nombre de poste soit de quatre agents d'entretien, d'un chef d'équipe et d'un technicien de rivière dès le mois de mars 2012,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

La suppression :

- 2 chefs d'équipe
- 4 agents d'entretien
- 1 technicien de rivière

De conserver en poste :

- 1 technicien de rivière
- 1 chef d'équipe
- 2 agents d'entretien

De transformer un poste de chef d'équipe

- 1 chef d'équipe suppléant

ETABLISSEMENT DES CRITERES DE LICENCIEMENTS ET ORDRE DE LICENCIEMENTS

Monsieur le Président expose sa difficulté à porter un choix sur les agents à licencier.

Il propose de définir des critères pour fixer un ordre des licenciements.

Le comité syndical décide de retenir des les critères suivants afin de déterminer un ordre des licenciements.

- Charges de familles (parents isolés ou couple, enfants à charge et l'âge des enfants ...)
- L'ancienneté de service dans le syndicat
- Les caractéristiques sociales : l'âge
- Les qualités professionnelles : intégration- sanction-relation avec la hiérarchie et les collègues – la ponctualité- la présence et la motivation professionnelle

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide l'ordre des licenciements.

CHOIX ET LICENCIEMENT DE TROIS AGENTS ET UN CHEF D'EQUIPE

Considérant l'établissement des critères de licenciement

Considérant l'ordre de licenciement

Considérant les entretiens avec les agents,

Monsieur le Président communique les résultats du tableau fixant l'ordre de choix des agents à licencier.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le tableau d'ordre de licenciement et valide le choix suivant pour le licenciement ainsi que le versement de l'indemnité légale soit :

Pour les agents d'entretien :

Monsieur TSOTSKOLAOURI Georgi – 3 points – montant de l'indemnité : 500 €

Monsieur RENAULT Frédéric – 4.5 points – montant de l'indemnité : 7 000 €

Monsieur BISCHOFF Michel – 9 points – montant de l'indemnité : 5 900 €

Pour le chef d'équipe :

Monsieur NERRIERE Eric – 6 points – montant de l'indemnité : 900 €

Le comité syndical charge Monsieur le Président à mettre en place la procédure de licenciement ou la rupture conventionnelle de contrat de travail aux agents nommés ci-dessus le plus rapidement possible.

De procéder aux versements des indemnités légales et d'établir les formalités obligatoires et nécessaires liées aux départs des agents.

BASE DE REMUNERATION - CHEF D EQUIPE SUPPLEANT

Monsieur le Président rappelle la base de rémunération au 1^{er} janvier 2012 des équipes :

Chef d'équipe 2^{ème} grade (+ 10 ans) : 11.17 €/h soit 1694.15 € brut mensuel

Chef d'équipe 1^{er} grade (- 10 ans) : 10.08 €/h soit 1528.83 € brut mensuel

Agent d'entretien 2^{ème} grade (+ 10 ans) : 9.90 €/h soit 1501.53 € brut mensuel

Agent d'entretien 1^{er} grade (- 10 ans) smic : 9.22 €/h soit 1398.40 € brut mensuel

Il propose de fixer la rémunération du chef d'équipe suppléant égale à la rémunération du chef d'équipe 1^{er} grade soit : 10.08 €/h pour une rémunération mensuelle de 1528.83 €

Le comité syndical après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Président est fixe la rémunération du chef d'équipe suppléant à 1528.83 € brut mensuel soit 10.08 €/h à compter du 1^{er} mars 2012.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE TRESORERIE

Monsieur le président rappelle les conditions de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région centre. Dans l'attente du versement de celles-ci, il propose de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de **100 000 Euros** auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise Monsieur le Président de renouveler cette ligne de trésorerie dans la limite de 100 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE France dans les conditions suivantes :
 - Taux variable EONIA + 2,5% soit à ce jour de 2.885%
 - Commission engagement 10 %
 - Tirage minimum 10 000 €
 - Frais de tirage : offert
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le comité syndical donne un avis favorable pour l'ensemble de ces décisions et clôture les orientations budgétaires 2012

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES : ETUDE SUR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

- Vu la délibération du 10 juin 2009 de lancement d'une étude hydraulique globale du bassin versant du Beuvron,
- Vu la délibération du 16 juin 2010 déclarant l'appel d'offres infructueux et la relance d'un nouvel appel d'offre pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin du Beuvron,

Monsieur le Président informe que la publication de l'appel d'offre a été faite le 21 juillet 2011 et que 5 bureaux d'études ont répondu. Les offres ont été analysées en concertation avec les financeurs.

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise Sinbio qui répond la mieux aux critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte de retenir l'entreprise Sinbio,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette étude,
- ✓ Autorise le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ETUDE BILAN ET PROSPECTIVES

Monsieur le Président informe le comité syndical que le Contrat Territorial de Bassin prend fin en 2013 et qu'il faut réaliser une étude bilan et prospectives pour définir les modalités du nouveau contrat en 2014 et assurer au maximum la continuité des opérations.

Cette étude permettra de pointer les opérations réalisées et leurs impacts sur les milieux aquatiques. De nouvelles orientations seront définies en accord avec le SDAGE et le programme de mesures afin de contractualiser avec les partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Centre, Conseil Général du Loiret et de mettre en œuvre le bon état écologique des eaux.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Décide d'engager l'étude bilan et prospectives,
- ✓ Décide de lancer un marché d'appel d'offres pour cette étude,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette étude,
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS 2011

Monsieur le président rappelle que le syndicat doit amortir les biens acquis :
Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide d'amortir les biens acquis en 2011 de la manière suivante :

Informatique

Logiciel et licence informatique 5 ans

Matériel

2 - Tronçonneuses 1 an

Matériel roulant

1 – Véhicule Fiat FIORINO 5 ans

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN DE RIVIERE AU SYNDICAT DU BEUVRON AVAL

Monsieur le Président rappelle qu'une convention lie le Syndicat du Beuvron aval et le S.E.B.B pour la surveillance et entretien du barrage de Rouillon à Monthou sur bièvre et du barrage de la Varenne à Cellettes. Cette convention a expiré au 31 décembre 2011.

Considérant la demande du Syndicat de Beuvron Aval de renouveler cette convention pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2012,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Approuve la mise à disposition du technicien rivière pour la surveillance de ces deux Barrages pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, moyennant une indemnité annuelle de **2050 €**.
- ✓ Autorise le Président à signer cette nouvelle convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. Godron exprime son soutien au Président et au personnel du SEBB pour le travail effectué et sa mise en œuvre.

Fin de la séance 20h00

Prochaine réunion 14 mars 2012 à 18h00 – Vote du budget primitif